

**ARRETE n° 167/2022**

**Réglementant la vente d'alcool sur la commune de Plévenon**

**le jour de la course de la « Route du Rhum »**

**9 novembre 2022**

Le Maire de la commune de Plévenon,

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant qu'à l'occasion du départ de la « Route du Rhum » le mercredi 9 novembre 2022, il y a lieu d'interdire la vente d'alcool sur la voie publique,

**ARRETE**

**Article 1 :** La vente d'alcool est strictement interdite sur la voie publique sur tout le territoire de la commune de Plévenon, exceptée la vente de cidre au verre, le mercredi 9 novembre 2022.

**Article 2 :** Le maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dinan et copies transmises à la préfecture et à la gendarmerie de Matignon.

Le présent arrêté sera affiché aux endroits habituels.

Fait à PLEVENON  
Le 8 novembre 2022  
Le Maire,  
Hervé VAN PRAAG



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
à la Sous-Préfecture le - 8 NOV. 2022

Le Maire

